

Conditions d'investissement spécifiques sur le support en unités de compte **SIENNA DETTE PRIVEE DEFENSE EUROPE (FR0014010JA4)**

Cet avenant doit impérativement être accompagné d'une demande d'investissement : demande d'adhésion, bulletin de versement complémentaire ou demande d'arbitrage

Dans le cadre du contrat d'assurance vie individuel libellé en euros et/ou en unités de compte Meilleurtaux Essentiel Vie (« Contrat »), l'Adhérent-Souscripteur a la possibilité d'investir sur le support en unités de compte SIENNA DETTE PRIVEE DEFENSE EUROPE (« Support ») conçu et géré par la société de gestion SIENNA AM FRANCE (ci-après dénommée la « Société de gestion »), dont le code ISIN est FR0014010JA4.

Par dérogation au règlement mutualiste du Contrat, les conditions d'investissement spécifiques sur le Support sont définies ci-après. Hors ces règles spécifiques, l'ensemble des dispositions du règlement mutualiste est applicable.

Caractéristiques principales et conditions d'investissement spécifiques

Le Support est une Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) de droit français venant en qualité d'unité de compte du Contrat. Il vise à financer les PME-ETI européennes de l'industrie de la défense à travers une sélection de prêts ou d'obligations non cotées.

Le Support est considéré par LA FRANCE MUTUALISTE comme un support de type « Dette privée ».

Le Support ne bénéficie d'aucune garantie en capital durant la durée d'investissement.

Le Support s'aligne sur l'objectif de soutenir un investissement durable en conformité avec l'article 8 du règlement SFDR.

Période de commercialisation

La commercialisation est possible dans le cadre d'une période d'investissement limitée et sous réserve de l'enveloppe disponible auprès de la Société de gestion. Le prix de souscription correspond à la valeur liquidative du support en fonction de la publication effectuée par la Société de gestion.

LA FRANCE MUTUALISTE peut suspendre ou interrompre à tout moment, sans préavis, l'accès au Support. En cas d'indisponibilité, les montants concernés seront investis, sans frais, sur le fonds en euros du contrat.

Modalités d'investissement

L'investissement sur le Support est réalisé lors d'un versement initial ou complémentaire ou lors d'un arbitrage. Le Support n'est pas éligible aux opérations programmées (telles que versements libres programmés, rachats partiels programmés...).

Le Support valorise de manière bimensuelle sur la base de la dernière publication bimensuelle connue. La valeur retenue pour les opérations correspond à la dernière valeur liquidative connue par LA FRANCE MUTUALISTE en fonction de la publication effectuée par la Société de gestion.

Après un investissement (versement ou arbitrage), la part détenue sur les supports de type « Dette privée » doit représenter **au maximum 50 % de la valeur atteinte sur le Contrat**.

En cas de dépassement du seuil de 50 % de la valeur atteinte sur le Contrat, l'investissement excédant sera automatiquement investi sur le fonds en euros du Contrat.

Les revenus attachés aux parts du Support détenues sont réinvestis à 100 % sur le fonds en euros du Contrat.

Le Support peut supporter des frais qui lui sont propres ainsi que des éventuels frais de sortie et d'autres frais spécifiques décidés par la Société de gestion. Ces frais sont indiqués dans les documents d'information financière (Document d'Informations Clés « DIC », documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte etc.) propres au Support.

Il est précisé que les éventuels gains ou pertes mentionnés dans le Document d'Informations Clés du Support s'entendent hors frais liés au Contrat, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Les frais de gestion du Contrat au titre du Support peuvent être prélevés sur un autre support.

Dans le cas où ce Support serait amené à faire l'objet d'une mesure de restriction telle que prévue par la réglementation, les opérations sur ce Support pourront être refusées par LA FRANCE MUTUALISTE.

LA FRANCE MUTUALISTE peut à tout moment interdire temporairement les rachats partiels ou arbitrages sortants du support. Elle se réserve le droit d'appliquer les éventuelles futures réglementations susceptibles de permettre une limitation de la liquidité des supports en cas de rachats totaux.

Avertissements

Le Support doit être considéré comme un placement risqué. L'attention du(des) Adhérent(s)-Souscripteur(s) est attirée sur le fait que l'épargne investie sur le Support n'est assortie **d'aucune garantie en capital** et qu'il(s) peut(vent) perdre la totalité de son(leur) investissement. Le Support est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont **peu liquides qui présentent des risques particuliers**. Le(s) Adhérent(s)-Souscripteur(s) reconnaît(aissent) avoir pris connaissance des facteurs de risques du Support décrits à la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » du Document d'Informations Clés « DIC » du Support.

LA FRANCE MUTUALISTE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. Cette valeur est sujette à fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction des conditions de marché et de l'évolution des actifs sous-jacents.

Conséquences d'un désinvestissement avant l'échéance

Le Support est créé en 2025 pour une durée de dix (10) ans, qui pourra être prorogée une fois pour une période d'un (1) an au maximum à l'initiative de la Société de gestion.

Durant la vie du Support :

L'investissement sur le Support doit s'envisager sur une durée longue, compatible avec les cycles de vie de chacun de ses actifs. **Les désinvestissements par rachat partiel ou arbitrage ne sont pas autorisés jusqu'au 31/08/2030**. Ces restrictions ne s'appliquent pas en cas de rachat total du Contrat ou de décès.

A l'expiration de la durée du Support :

La Société de gestion procédera à sa liquidation. L'épargne constituée sur le Support sera arbitrée automatiquement et sans frais vers le fonds en euros du Contrat.

Acceptation des conditions d'investissement spécifiques et signature

- Avant d'investir sur le Support, je reconnais avoir été informé(e) et avoir obtenu des conseils adaptés, délivrés par mon conseiller habituel, et avoir bien compris la nature du Support, son fonctionnement, sa durée de blocage, et les risques spécifiques associés, en particulier le risque de perte en capital ;
- J'ai reçu, lu et compris le présent Avenant ainsi que le Document d'Informations Clés (DIC) du Support ;
- Je reconnais que LA FRANCE MUTUALISTE ne garantit pas la valeur du Support, et que toute évolution dépendra de marchés non cotés et donc volatils ;
- Je reconnais avoir été informé(e) que, sauf dérogations prévues par le présent Avenant, les dispositions du règlement mutualiste de mon Contrat s'appliquent ;
- Je comprends que le Support n'est pas liquide et que sa sortie anticipée peut entraîner une perte en capital ;
- Je confirme accepter toutes les conditions mentionnées dans cet avenant.

Protection des données personnelles

LA FRANCE MUTUALISTE, Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex, en tant que responsable du traitement collecte des données à caractère personnel vous concernant pour les finalités suivantes : la gestion des contrats de ses adhérents, fournir les informations et documents contractuels sur l'espace personnel sécurisé mis à disposition de l'Adhérent par le Distributeur, veiller au devoir d'information, garantir le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le terrorisme.

Les données collectées sont destinées aux services habilités de LA FRANCE MUTUALISTE et le cas échéant, à ses sous-traitants. Le traitement de vos données personnelles est fondé sur le contrat qui vous lie à LA FRANCE MUTUALISTE.

Vos données à caractère personnel sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescription légale et ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

En application de la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'un droit à la portabilité des données ainsi que d'un droit à la limitation des traitements. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courriel à protectiondesdonnees@la-france-mutualiste.fr ou en adressant un courrier, précisant vos coordonnées, sous pli non affranchi à LA FRANCE MUTUALISTE, Délégué à la protection des données, Autorisation 77827, 92089 LA DÉFENSE Cedex, et en justifiant de votre identité par tout moyen.

Vous avez la possibilité également d'introduire une réclamation auprès de la Cnil, autorité en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Assureur : La France Mutualiste | Tour Pacific, 11 – 13 cours Valmy | 92977 Paris La Défense Cedex | www.lafrancemutualiste.fr
Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132

Distributeur :
Meilleurtaux Placement | 95 rue d'Amsterdam 75008 PARIS | www.placement.meilleurtaux.com | Tél : 01 47 20 33 00 | SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n°D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement.